COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 05 JUIN 2026

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

<u>Membres présents</u> : Aimée SAUMON – Claude ROUX - Valérie BARTH – Gilles BERTRAND - Pascal CARRIER – Pascale MATHIEU – Geoffrey AFELT – Géraldine STRUB –Margareth JARELL- Jean-Sébastien DELECOLLE - Laurent JUSZCZAK – Marie-Laure ROBERT – Geoffrey GODIE

Absente excusée : Barbara FEIDT VALANCE avec pouvoir à Valérie BARTH

Date d'envoi de l'ordre du jour : 29 mai 2026

<u>Ordre du jour :</u>

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 07 avril 2026
3. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
4. Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
5. Prix du concours des maisons et balcons fleuris

Mme le Maire ouvre la séance à 18 heures.

<u>1°- 2026 – 21 -Désignation du secrétaire de séance</u>

Madame Aimée SAUMON est désigné secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

<u>2°- 2026 – 22 -Approbation du PV du 07 avril 2026</u>

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2026 est **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

<u>3°- 2026 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs</u>
Voir PV en pièce jointe

<u>4°- 2026- 23- Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics</u>

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (*<u>alsacemarchespublics.eu</u>)* est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,

- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la règlementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion
AUTORISE Madame le Maire à signer la charte d'utilisation.

5°- 2026- 24- Prix du concours des maisons et balcons fleuris

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le jury composé des membres de la commission communale du fleurissement a effectué sa tournée afin d'établir le palmarès 2025 des maisons fleuries.

Elle précise que le classement s'établit comme suit :

Appartement avec balcon				
	Numéro	Nom et prénom	Prix	Somme
RUE DES ACACIAS	18	M. et Mme RACINE Jérôme - Immeuble n°18	1er	60 €
RUE DES ACACIAS	18	M. et Mme MAHON Jean-Paul	2e	40 €
RUE DES ACACIAS	18	Mme HUCKERT Christine	3e	40 €
RUE DES ACACIAS	20	Mme KLINGHAMMER Martine	4e	40 €
			Total Balcons	180 €

ENCOURAGEMENT			
Rue	Numéro	Nom et prénom	Somme
Rue de la Gare	10a	Mme ULRICH Annie	30 €
Rue du Schiebenberg	2	M. et Mme SURBON	30 €
		Total Encouragement	60 €

VIVACES			
Rue	Numéro	Nom et prénom	Somme
Rue des Genêts	2A	M. et Mme ANTONI Rémi	40 €
Rue Haute	3A	M. et Mme WIPF Christian	40 €
Rue des Vignes	1	Mme HEIMBURGER - MARX Christine	40 €
		Total Vivaces	120 €

NON LIMITÉ - Maison avec jardin				
Rue	**Numéro**	**Nom et prénom**	**Prix**	**Somme**
Rue des Pins	16	M. BASTIAN Raymond et Madame	1er	90 €
Rue Haute	27	M. et Mme DENOCQ Eric	2e	70 €
Rue des Acacias	11 a	M. et Mme BOEHMANN Christian	3e	60 €
Rue des Pins	20	M. et Mme MONSCH Jean-Louis	4e ex.	40 €
Rue Haute	11A	Mme ZIMMER Béatrice	4e ex.	40 €
Rue des Pins	2	M. et Mme ALEXANDER Rémy	5e	40 €
Rue des Pins	3	M. et Mme MAHON Gérard	7e	40 €
Rue des Pins	22	M. et Mme DISS Gilbert	8e	40 €
Rue du Berger	4	Mme DIETZ Annette	9e	40 €
Rue du Stade	2	Mme HUCK Annette	10e	40 €
			Total non limité	**500 €**

LIMITÉ – Maisons avec possibilités limitées				
Rue	**Numéro**	**Nom et prénom**	**Prix**	**Somme**
Rue de l'Hôpital	25	M. et Mme VOELKER Michel	1er	90 €
Rue du Schiebenberg	11	M. et Mme SCHIMBERLE Jean	2e	70 €
Rue du Muhlbach	5	M. SCHAFFNER Hervé	3e	60 €
Rue du Général De Gaulle	131	M. KRAEMER Alain et famille	4e	40 €
Rue du Schiebenberg	13	M. STILL Guy	5e ex.	40 €
Rue des Sorbiers	1	M. et Mme MARQUANT Fabien	5e ex.	40 €
Rue du Général De Gaulle	11	M. et Mme NOCK Jean-Paul	7e	40 €
Rue du Berger	9	Mme WIETRICH Gabrielle	8e	40 €
Rue de la Colline	14	M. et Mme PETITDEMANGE Jacques	9e	40 €
Rue du Général De Gaulle	80	M. et Mme CLASQUIN Roger et Josiane	10e	40 €
			Total limité	**500 €**

TOTAL PRIX	**1 360 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

OUÏ l'exposé de Madame le Maire,
SUR PROPOSITION de la commission communale du fleurissement,
APPROUVE A L'UNANIMITÉ les tableaux de prix tels que présentés ci-dessus,
DIT que le montant de ces prix est inscrit au budget primitif 2026.